

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

190918/BC/CD

**ARRETE N° ARR/2019/ST/344**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre **les travaux de rabotage et d'enrobés sur les voiries suivantes : rues du Tilleul, de la Colline, des Génévriers, Deldalle, l'avenue d'Aljustrel, Allée de la Vigne et square du Houblon**, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ces secteurs,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Pendant 1 journée différente et à déterminer pour chaque rue susnommée et ce, entre le 19 septembre 2019 et le 30 septembre 2019, le stationnement des véhicules sera interdit et considéré comme gênant au droit des travaux.

**ARTICLE 2** : Pendant 1 journée différente et à déterminer pour chaque rue susnommée et ce, entre le 19 septembre 2019 et le 30 septembre 2019, la circulation, de tous véhicules, des cycles et des piétons, sera interdite et complètement bloquée au droit des travaux et fera l'objet de déviations par les rues adjacentes.

**ARTICLE 3** : Les panneaux de déviation et de signalisation réglementaire diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise DTR de Sars-et-Rosieres.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée à la M.E.L., au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Esterra et à l'entreprise DEPOLLUTION ET TRAVAUX ROUTIERS - 1, place des Champs de Colut 59230 SARS-ET-ROSIERES.

Fait à HEM, le 20 SEP. 2019

**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**



**Laurent PASTOUR**